

La Zone d'Aménagement Concertée (ZAC)

Par délibération du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2007, le périmètre de la ZAC a été défini.

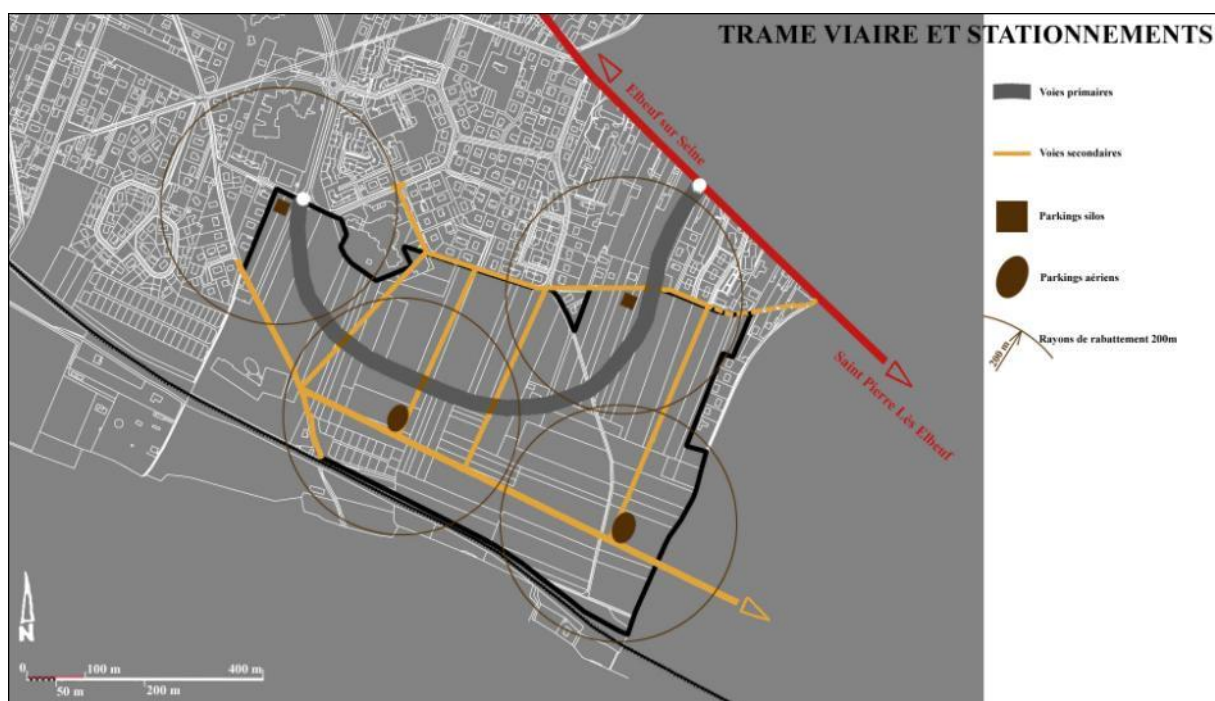
Les études liées à la ZAC sont scindées en deux phases : la phase création puis la phase réalisation qui font l'objet de consultations distinctes pour le choix de bureaux d'études.

Le dossier de création de ZAC

Le dossier de création de ZAC a été approuvé par délibération en date du 15 janvier 2010.

Cette étape a permis de faire émerger des propositions concrètes d'aménagement mettant en œuvre les différents facteurs environnementaux. Les scénarii proposés permettent de visualiser de manière schématique l'aménagement futur de la zone : parc urbain, espaces verts, jardins familiaux, formes urbaines, voiries, stationnements...

Trame viaire et de stationnements



Densité et de diversité des formes urbaines



Les maisons de ville et le parc



Les collectifs



Les villas forestières



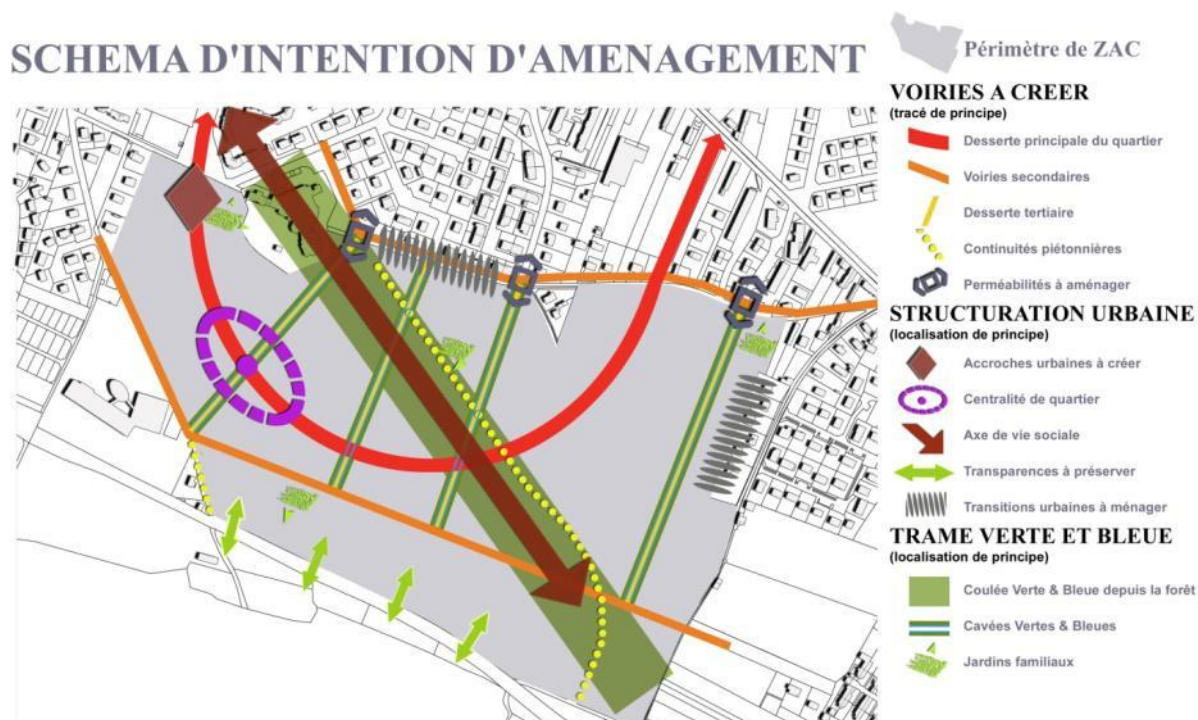
Equipements publics



Espaces verts



Ci-dessous le schéma d'intention d'aménagement :



Le dossier de réalisation de ZAC

En septembre 2010 a été recruté un assistant à maîtrise d'ouvrage ayant pour rôle d'aider la municipalité dans le recrutement d'un aménageur. Celui-ci aura pour rôle de mettre en place le dossier de réalisation de la ZAC (plan masse précis, chiffrage, phasage) et de lancer l'aménagement de la zone.

Cet aménageur sera recruté au cours de l'année 2011.

Parallèlement, la municipalité a engagé des mesures de négociation en vue d'acquiescer les terrains nécessaires à la réalisation du projet.